

moignage qu'elle ignorait qu'il existât un homme du nom de Maurice Park. Mon honorable ami essaya à faire ressortir que c'était un nom différent et qu'elle méritait d'être traitée avec indulgence quand elle disait ne pas connaître cet homme, à cause de cette "S" ajoutée à son nom. Je ne désire pas discuter l'autre preuve qui a été faite. On a prétendu qu'elle pourrait ne pas avoir connu Park, parce qu'il portait une perruque. Il n'était pas question si elle le reconnaît maintenant, la question était de savoir si elle l'a connu dans le passé. Et dans toutes ces causes, nous devons juger, quand il y a preuve contradictoire, par les circonstances extérieures. Nous devons nous rendre compte si les témoins ont intérêt dans l'affaire et si tel est le cas établi, je n'apprécierais pas leurs témoignages à la même valeur que s'ils étaient entièrement indépendants. Mais quand une personne est prise dans un cas de mensonge flagrant, comme il est arrivé à l'intimée dans la cause actuelle, cela devrait, et en autant qu'il s'agit de moi, cela m'amène à donner moins de foi à la partie plus considérable de son témoignage. Pour ma part, je ne m'inquiète pas du dénouement de cette cause. Elle n'est plus entre nos mains du moment que nous avons soumis notre rapport, en autant que cela me regarde. Si la Chambre croit bon de rejeter le rapport du comité, elle est bien admise à le faire. Je fais partie du comité depuis quatorze ans et j'en suis fatigué et malade. Je ne dis pas cela comme une menace, mais quelque soit le dénouement de cette cause, si quelqu'un désire ma place, il peut l'avoir. Ce sera un repos pour moi d'en avoir fini avec cela, dans tous les cas. Je ne croirai pas que le vote en est un de blâme, seulement si la Chambre considère que les six ou sept membres qui ont entendu la preuve, vu les parties et la manière dont ils ont donné leurs témoignages, ne sont pas capables de juger sainement si cette preuve est digne de foi ou non, en un mot, que nous n'avons pas qualité pour notre position : si la Chambre croit bon de dire que notre rapport est mauvais, alors, il serait réellement mal pour nous de rester ici.

L'honorable M. LANDRY : Je regrette que l'honorable sénateur ait pensé à terminer son discours par une menace.

Hon. M. KIRCHHOFFER.

L'honorable M. KIRCHHOFFER : J'ai formellement déclaré que ce n'était pas une menace.

L'honorable M. LANDRY : Je puis dire à un autre : "Je vais vous menacer, mais nous n'appellerons pas cela une menace". Eh bien, disons que ce n'est pas une menace, mais prenons-la comme telle.

L'honorable M. KIRCHHOFFER : Je vous assure que ce n'est pas une menace. Mes honorables collègues doivent accepter la parole d'un gentilhomme.

L'honorable M. LANDRY : Très bien, je dirai que ce n'est pas une menace. Mais si nous n'acceptons pas ce que le comité a décidé, l'honorable sénateur se retirera du comité ; n'est-ce pas là une menace ?

L'honorable M. KIRCHHOFFER : J'ai dit que je me retirerais, que vous acceptiez le rapport du comité ou non.

L'honorable M. JONES : Cela ne pouvait être dit que pour influencer le vote de la Chambre ou pour avertir la Chambre que l'honorable sénateur à l'intention de se retirer quoi qu'il advienne.

L'honorable M. KIRCHHOFFER : Je ne veux pas influencer la Chambre par ce que j'ai dit et l'honorable sénateur peut montrer qu'il n'est pas influencé, s'il le désire.

L'honorable M. LANDRY : Je suis heureux d'apprendre que nous ne sommes pas obligés d'accepter la décision de l'honorable sénateur, sous peine de le voir abandonner sa position. Je sais que ce n'est pas son intention ; mais il est déjà arrivé que nous différions d'opinion avec l'honorable sénateur, que la Chambre en vint à une conclusion différente de celle du comité du divorce, et si je me rappelle bien, le comité entier offrit sa démission—ils se mirent en guerre, mais ils revinrent au bercail. J'es père que nous ne sommes pas menacés d'un tel désastre dans un avenir rapproché. Qu'il ait été la décision du comité, du moment que le rapport est soumis à la Chambre, la Chambre devrait être laissée parfaitement libre de tirer ses propres conclusions. Pourquoi ne pourrions-nous pas différer d'opinion avec le comité quand nous voyons les membres du comité différer entre eux ? Nous avons appris les différences d'opinion qui ont été exprimées dans le c